

Qui contacter ?

A la rentrée 2025 :

Montauban PAS 1 :

pas82-Montauban@ac-toulouse.fr

06.19.04.58.86

Caussade St Antonin :

pas82-Caussade@ac-toulouse.fr

06.19.04.24.76

QR CODE à insérer

Plus d'informations sur www.ac-toulouse.fr/dsden82

Dispositif inter partenarial :



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Tarn-et-Garonne



Les Pôles d'appui à la scolarité (PAS)

Un dispositif nouveau
au service de la réussite de tous les
élèves ayant des besoins spécifiques,
mobilisable par les parents
et les enseignants...

- ... pour répondre aux préoccupations des parents
- ... pour apporter un soutien rapide pour les élèves ayant des besoins particuliers
- ... qui accompagne les enseignants et les communautés éducatives
- ... présent dans un secteur géographique donné, de la maternelle au lycée
- ... qui s'appuie sur une équipe dédiée coordonnant un réseau de professionnels, internes et externes à l'éducation nationale



Le P.A.S, un nouveau dispositif :

Le PAS (pôle d'appui à la scolarité) est un dispositif nouveau, qui remplace le PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé) dans tout le département à la rentrée 2027.

Son déploiement est progressif dès la rentrée 2025.

Il est porté par l'éducation nationale et l'ARS (agence régionale de santé), en lien avec la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), la MDPH et OPTEO.

Le P.A.S, une aide rapide pour tous les élèves :



L'objectif du PAS est d'améliorer l'accueil et le suivi des élèves qui expriment des besoins particuliers à l'école, de la maternelle au lycée (publics ou privés sous contrat) de son secteur géographique, en construisant des réponses rapides de premier niveau, pédagogiques, éducatives et sociales.

✘ Le PAS ce n'est pas :

- Un moyen d'effectuer des bilans
- Un lieu de diagnostic ou de soin au sein de l'école
- Un dispositif uniquement réservé aux élèves en situation de handicap
- Un moyen d'obtenir une AESH



Qui peut solliciter le P.A.S ?



Parents



Enseignants / éducateurs
ou chefs d'établissements

Un binôme opérationnel qui coordonne un réseau de partenaire :

L'équipe du PAS se compose :

- d'un enseignant coordonnateur
- d'un éducateur spécialisé..

Chaque PAS est piloté par :

- un chef d'établissement ou directeur d'école,
- un inspecteur ,
- un directeur d'établissement médico-social.

L'équipe du PAS peut :

- intervenir directement auprès des élèves à besoins particuliers
- mobiliser, au sein de l'éducation nationale ou des établissements médico-sociaux, différents professionnels :
 - de la pédagogie et des apprentissages,
 - de l'éducation spécialisée,
 - du soin et de la rééducation.
- accompagner les démarches vers la reconnaissance d'un handicap.

Un accompagnement en 3 temps :

